

Mémoire

Itinérance et grande pauvreté

Présenté à

Madame Linda Goupil,
Ministre d'État à la solidarité sociale, à la famille et à l'enfance,
Madame Nicole Léger,
Ministre délégué à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale,
Membres de la commission des affaires sociales

Par

Michel Simard
Président du Réseau Solidarité Itinérance du Québec,
Président de la Corporation Parapluie en Urgence Sociale de Trois-Rivières
Directeur général du Centre Le Havre de Trois-Rivières

Septembre 2002

Table des matières

Introduction	4
I - L'itinérance et la grande pauvreté.....	4
1- L'ampleur du phénomène.....	4
2- La gravité du phénomène.....	5
3- Le caractère diffus du phénomène.....	5
4- Une violation des droits humains.....	6
II- Lutter contre le développement de l'itinérance et la grande pauvreté au Québec.....	6
1- Réduire les contraintes et augmenter les opportunités.....	6
2- Valoriser les actifs.....	7
3- Fixer une limite aux coupures de la sécurité du revenu.....	7
4- Faire du logement social l'ancrage de l'insertion sociale.....	7
5- Les limites du logement social.....	8
5.1- <i>Il n'y a pas de recette miracle.....</i>	<i>8</i>
5.2 <i>Un monde plus dangereux socialement.....</i>	<i>8</i>
6- Une approche multidimensionnelle.....	9
7- Faire face à l'urgence sociale.....	9
7.1- <i>La situation des refuges et des hébergements d'urgence.....</i>	<i>10</i>
8- Soutenir les structures de développement local.....	12
III- Les propositions	13

Préambule

J'ai écrit ce mémoire rapidement, ayant déjà dépassé la date limite de dépôt avant de commencer l'écriture. Je n'ai pas le temps de le faire circuler et approuver par l'ensemble des membres ni du Réseau Solidarité Itinérance ni de la Corporation Parapluie en Urgence Sociale de Trois-Rivières ni du Centre Le Havre. À cet égard, il ne peut être considéré et lu comme un document officiel représentant la position de chacun des organismes auxquels je suis lié. Toutefois, cela étant dit, les échanges et les liens que j'ai dans chacune de ces organisations que j'ai contribué à mettre sur pied, le Centre Le Havre depuis quatorze ans bientôt, la CPUS et le RSIQ depuis leur naissance, ces échanges et ces liens me permettent de penser que les propos de ce mémoire, pour l'essentiel, reflète la pensée de la plupart des personnes qui oeuvrent dans le milieu de l'itinérance. En ce qui concerne les propositions, je les adresse en mon nom, sans engager personne derrière moi, en espérant qu'elles pourront contribuer au respect de la dignité des pauvres parmi les pauvres.

Michel Simard,

Introduction

Nous avançons extrêmement rapidement dans un monde dominé par les enjeux d'une compétitivité sans frontière, c'est-à-dire sans loi. Dans ce contexte, inscrire dans un cadre législatif les paramètres essentiels de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale n'apparaît pas comme un luxe, mais une nécessité.

Toutefois, la lecture de la *Stratégie de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale* a fait naître dans nos esprits une inquiétude troublante : les exclus auraient-ils été exclus de la stratégie visant à les intégrer ? Sommes-nous en train de passer à côté du problème de l'itinérance et la grande pauvreté dans une stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion ? Allons-nous, les personnes et les organisations qui travaillent depuis des années avec les gens en situation de rupture sociale, être exclues de la *Stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion* ? Comment est-ce possible ? Comment peut-on, dans un document comme celui là, ignorer la gravité et l'ampleur qu'a pris le problème de l'itinérance et la grande pauvreté au Québec depuis la fin du siècle dernier ? Nous sommes troublés par cette exclusion et inquiet pour l'avenir. Nous avons peur d'être exclu des moyens pour agir et, de l'autre côté, d'être submergé par les problèmes sociaux les plus complexes refoulés dans les voies sans issue de l'itinérance. Ce sont ces inquiétudes qui m'ont poussé à prendre le temps d'écrire ce mémoire, en espérant être lu et contribuer à faire reconnaître la nécessité d'intégrer, à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, l'itinérance et la grande pauvreté.

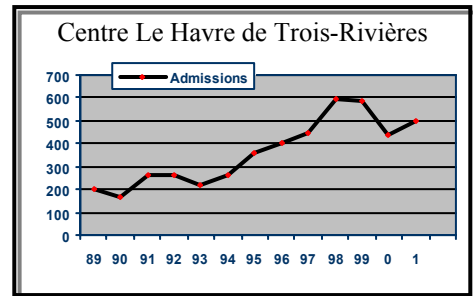
Sommes-nous en train de passer à côté du problème de l'itinérance et la grande pauvreté dans une stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion ?

I- L'itinérance et la grande pauvreté

1- L'ampleur du phénomène

Le phénomène de l'itinérance et de la grande pauvreté ou, dit en des termes plus abstraits et peut-être plus justes, de la rupture sociale, a acquis une gravité et une ampleur déconcertante depuis les années quatre-vingt, dans toutes les régions du Québec. L'augmentation de fréquentation des refuges et des hébergements d'urgence, pour ne mentionner que les services de dernier recours, a progressé par bonds, pour atteindre des seuils critiques ces dernières années. Au Centre Le Havre de Trois-Rivières, hébergement d'urgence pour les personnes en situation de rupture sociale, les admissions ont plus que doublés entre le milieu et la fin des années 90, passant d'une moyenne de 20 admissions à une moyenne entre 40 et 50 admissions par mois. Nous sommes à Trois-Rivières, une ville de 126, 000 de population. Et à cet égard, Trois-Rivières n'est pas une exception, mais le reflet de ce qui se passe ailleurs au Québec. C'est ce que nous pouvons constater, malgré l'absence d'étude sérieuse sur cette question, à partir de la fenêtre sur le Québec que nous ouvre le *Réseau Solidarité Itinérance du Québec* : les situations de rupture sociale sont de plus en plus

Le phénomène de l'itinérance et de la grande pauvreté a acquis une gravité et une ampleur déconcertante depuis les années quatre-vingt.



nombreuses et ont atteints des sommets impensables encore au début des années quatre-vingt.

2- La gravité du phénomène

On saisit mieux la portée de cette croissance lorsque l'on prend conscience de la gravité des problématiques rencontrées. Entre 40 et 60 pour-cent des personnes hébergées souffrent de troubles mentaux graves. Un nombre important d'entre eux a des problèmes de toxicomanie plus ou moins sévères. Plusieurs ont des problèmes graves de santé physique. Et tous sont bloqués dans des conditions de vie misérables, souvent sans autre issue que la rue. Car même les refuges, dans bien des cas, ne peuvent les accueillir. Et, lorsqu'ils le font, ils ne peuvent même pas leur permettre de retrouver la sécurité suffisante pour envisager une stabilité. On ne pense même pas au sentiment de dignité bien enfoui sous la peur et encore moins aux parcours sinueux et périlleux dans les labyrinthes des programmes d'insertion sociale. Il faut savoir que ces ressources opèrent dans des conditions de précarité inimaginable dans le contexte des services publics québécois ; et ils doivent absorber tous les débordements et répondre immédiatement aux situations souvent les plus difficiles, avec des ressources souvent dérisoires. On ne peut gérer des unités de 50, voire de 100 lits qui accueillent des gens très malades et désorganisés avec un permanent sous payé, une personne bénévole et un programme d'employabilité, sans conséquences sociales et humaines. Le comble, c'est qu'on finit par justifier ces pratiques intolérables en blâmant les individus malades : ils ne veulent pas prendre leur médication, ils aiment mieux vivre ainsi. Des milliers de citoyens et citoyennes gravement malades sont ainsi abandonnés, laissés à eux-mêmes, errants dans les rues, coincés dans les multiples voies sans issue d'une société toute occupée à rehausser sa performance...

Des milliers de citoyens et citoyennes gravement malades sont ainsi abandonnés, laissés à eux-mêmes, errants dans les rues, coincés dans les multiples voies sans issue d'une société toute occupée à rehausser sa performance...

Ce n'est là qu'une figure de l'errance. La figure honteuse de notre inaction, de notre indifférence, voire de notre mépris et de notre intolérance à l'égard des personnes les plus vulnérables et démunies de notre communauté. Celle que l'on refuse de voir et qu'on repousse sous le manteau des institutions charitables, des organismes communautaires et du bénévolat. Quelle honte !

3- Le caractère diffus du phénomène

Par ailleurs, on aurait tort d'associer l'errance à un groupe de personnes avec des caractéristiques homogènes. Les « itinérants » ne forment pas un groupe social identifiable sur la base de critères psychologiques ou sociologiques. C'est là un des résultats les plus fiables de la recherche sur les sans abri en Amérique du nord au cours des dernières années : les contours de l'errance sont diffus et mouvants dans la population.

À cet égard, parler « d'itinérants » pour désigner l'ensemble des personnes hébergées dans les refuges et hébergements d'urgence est plus qu'un abus de langage, c'est enfermer des gens déjà brisés dans une étiquette déformante et stigmatisante. L'année dernière, seulement 25% des personnes admises en hébergement au Centre Le Havre, étaient en situation d'itinérance. Les autres ?

Les « itinérants » ne forment pas un groupe social identifiable sur la base de critères psychologiques ou sociologiques.

L'itinérance peut apparaître comme une façon d'habiter la rupture sociale, de faire son nid à même la désespérance du monde.

Elles étaient coincées dans des situations de ruptures multiples et diverses, incapables de prendre en main la responsabilité de leur vie et de jouir de l'exercice de leur droit. Elles n'étaient pas pour autant en situation d'itinérance, mais à haut risque de s'y enliser. Car, en bout de piste, lorsqu'il ne reste plus aucune position à jouer sur l'échiquier social, l'itinérance peut apparaître comme une façon d'habiter la rupture sociale, de faire son nid à même la désespérance du monde. Ce portrait n'est pas une singularité de Trois-Rivières, mais un trait caractéristique de la population hébergée dans les refuges et hébergements d'urgence du Québec, ce qui est mal connu et mériterait de l'être.

4- Une violation des droits humains

Seul, sans aide, il ne peut retrouver le chemin de sa dignité.

Au-delà de la quantification et de la catégorisation nécessaires du phénomène, l'expérience vécue de l'itinérance et de la grande pauvreté est une expérience d'insécurité qui peut être caractérisée par la perte : perte du lien social, perte du pouvoir sur sa vie et perte du sens. Cette expérience atteint toutes les dimensions fondamentales de l'existence et affecte la capacité de l'individu à assumer ses responsabilités et à jouir de l'exercice de ses droits. Seul, sans aide, il ne peut retrouver le chemin de sa dignité.

Malheureusement, nous hésitons encore à considérer cette aide comme un droit.

Malheureusement, nous hésitons encore à considérer cette aide comme un droit, donc une responsabilité sociale. Pourquoi ? Peut-être parce que nous n'avons pas réussi à dégager complètement notre jugement du fond d'intolérance et de préjugés attachés aux personnes profondément blessées et marginales ; les croyances à cet égard sont profondément ancrées et difficiles à changer. Lorsque quelqu'un bascule dans la pauvreté, il entre en combat avec la disqualification sociale qui atteint son estime personnelle et menace de rompre l'équilibre fragile sur laquelle repose sa santé mentale. Cela on le sait. Mais lorsque quelqu'un bascule de la pauvreté à la grande pauvreté, alors il risque même d'être disqualifié des services et de la citoyenneté. Et cela, cette forme d'apartheid discrète et sournoise, on préfère l'ignorer.

II- Lutter contre le développement de l'itinérance et la grande pauvreté

Réduire le poids des contraintes de toutes sortes que l'on fait peser sur les personnes en situation de pauvreté et ouvrir le champ des opportunités est certainement la voie à suivre.

1- Réduire les contraintes et augmenter les opportunités

Si elles sont mises en œuvre, l'ensemble des orientations et des mesures contenues dans la *Stratégie* vont sans aucun doute contribuer à rendre la vie meilleure, si non tout simplement possible, pour bien des gens qui, jusqu'à maintenant, ont été pris dans le ciseau de l'augmentation des contraintes et la réduction des opportunités. Réduire le poids des contraintes de toutes sortes que l'on fait peser sur les personnes en situation de pauvreté et ouvrir le champ des opportunités est certainement la voie à suivre, afin qu'elles retrouvent la capacité et le désir d'investir le monde et de participer à son élaboration.

2- Valoriser les actifs

Plusieurs pistes vont dans ce sens, notamment celle qui invitent à percevoir positivement les actifs que peuvent acquérir ou posséder les personnes prestataires de la sécurité du revenu. Ce n'est pas encore le revenu de citoyenneté qui éliminerait la connotation négative et toutes les contraintes, menaces et insécurités de toutes sortes associées à un système fondé sur l'obligation de travailler et, par conséquent, de justifier son droit à la sécurité du revenu par une incapacité, incapacité par inaptitude ou par manque d'emploi. Quoi qu'il en soit, la valorisation des actifs que peuvent acquérir ou posséder les personnes pauvres ouvre une perspective très intéressante et certainement bénéfique pour tout le monde.

3- Fixer une limite aux coupures

Dans un autre ordre d'idée, l'établissement d'une limite aux coupures sur le montant de la sécurité du revenu est aussi une mesure positive à tous points de vue. Cette mesure punitive repose sur une rationalité incohérente et contre productive. Elle ne décourage probablement personne à commettre des infractions. Et, inévitablement, la facture est refilée aux organismes communautaires qui doivent assumer les frais des coupures opérées. On ne peut tout de même pas laisser les gens mourir de faim ou les obliger à voler parce que l'État ne veut plus assurer leur sécurité !

4- Faire du logement social l'ancrage de l'insertion sociale

L'élément le plus positif dans la *Stratégie* pour soutenir la lutte contre l'itinérance et la grande pauvreté est sans contre dit la volonté de faire *du logement social l'ancrage de l'insertion sociale des personnes en difficulté*. Le gouvernement ne peut se tromper en ciblant ainsi le logement social et surtout en assurant le développement des services de soutien en logement. Cela est essentiel, lorsque l'on parle de logement social pour les personnes vulnérables et démunies. La question la plus décisive et peut-être aussi la plus difficile est évidemment le financement du soutien communautaire.

Jusqu'à maintenant, rien n'est prévu pour le soutien communautaire dans le montage financier d'un projet d'habitation. C'est la partie qui doit être assumée par le Ministère de la santé et des services sociaux. Malheureusement, il manque ici une coordination, un arrimage, voire une cohérence. Il faudrait que cette question soit réglée par une sorte d'entente interministérielle avant de descendre dans les régions. Afin d'éviter de laisser aux groupes le soin de se débattre pour établir des projets interministériels avec des ministères qui sont plus souvent en rivalité qu'en intersectorialité.

Inévitablement, la facture est refilée aux organismes communautaires qui doivent assumer les frais des coupures opérées.

La question la plus décisive et peut-être aussi la plus difficile est évidemment le financement du soutien communautaire.

Il faudrait que cette question soit réglée par une sorte d'entente interministérielle avant de descendre dans les régions.

5- Les limites du logement social

5.1- Il n'y a pas de recette miracle

Il n'y a pas de recette miracle qui enrayerait l'extrême pauvreté en l'appliquant correctement. Cela doit être dit et redit pour éviter de céder à la séduction des modes.

Depuis le milieu des années 90, c'est le logement social qui est à la mode du temps, avec soutien communautaire, évidemment. Le danger, encore là, c'est d'obnubiler tout le reste.

L'extrême pauvreté au Québec est devenu un problème très complexe, à l'image du monde dans le quel nous vivons. Nous ne pouvons le réduire ni à une question de revenu ni à une question de logement ni à aucun autre moyen particulier pour lutter contre la pauvreté. Même si ces moyens sont nécessaires et incontournables. La grande pauvreté est une réalité complexe qu'on ne peut maîtriser simplement. Il n'y a pas de recette miracle qui enrayerait l'extrême pauvreté en l'appliquant correctement. Cela doit être dit et redit pour éviter de céder à la séduction des modes ; au début des années quatre-vingt-dix la mode était au suivi communautaire qui allait tout régler, du moins en santé mentale. Il suffisait de changer les pratiques institutionnelles hospitalocentristes en suivi communautaire dans la communauté et le tour serait joué : les personnes souffrant de troubles mentaux graves recevraient les soins directement chez eux et deviendraient plus stables et ainsi on diminuerait les hospitalisations. Voilà, grossièrement l'essentiel du programme. Mais que fait-on si les gens sont trop malades pour avoir un « chez-soi » ? Dans la plus part des cas, on leur offre la possibilité de coucher dans un dortoir de 50 lits et plus, dans des conditions d'insécurité difficilement imaginable, sujets à toutes sortes d'humiliations et on les renvoie à la rue le lendemain. Aujourd'hui, entre 40 et 60% des personnes hébergées dans les refuges et hébergements d'urgence du Québec souffrent de troubles mentaux graves. C'est une honte ! Depuis quelques années, disons depuis le milieu des années 90, c'est le logement social qui est à la mode du temps, avec soutien communautaire, évidemment. Le danger, encore là, c'est d'obnubiler tout le reste. De se laisser emporter dans la démesure par l'importance des enjeux du logement sociale. Ça ne règlera pas tout, loin de là, même si c'est certainement la composante la plus structurante à long terme pour les populations très vulnérables et démunies.

5.2- Un monde plus dangereux socialement

Nous sommes aujourd'hui, aux antipodes des risques de la société industrielle qui convergeaient tous vers l'enfermement institutionnel. Aujourd'hui, les risques convergent tous vers l'enfermement dans l'errance et le vide social.

Nous vivons dans un monde de plus en plus dangereux socialement. Dans ce sens que les structures de notre existence commune génèrent des risques élevés de rupture. C'est ainsi dans le domaine des relations affectives. Les risques de séparations des couples n'est pas un facteur négligeable qui correspondrait à des vécus marginaux. Loin de là. La rupture, si l'on peut dire, fait partie des risques pour lesquels nous essayons d'adapter le cadre normatif de la société. Dans le secteur économique nous vivons quelque chose de semblable ; nous devons nous adapter à un environnement caractérisé par des risques élevés de changements de trajectoire, voire de rupture d'emploi. Quelque chose de semblable, bien que plus profond, se passe dans le domaine de la culture, c'est-à-dire du sens. On n'accepte plus que l'on pense pour nous. En d'autres mots que le sens nous soit livré, donné, prêt à être intégré comme référence de la pensée. On doit penser par nous-mêmes et donner un sens à notre vie à partir de notre réflexion personnelle, c'est-à-dire notre expérience. Mais, lorsque les liens affectifs se déchirent et que les liens du travail s'effritent et se rompent, ce sont les bases d'une existence sensée qui s'effondrent dans le vide. Ancrés dans les structures fondamentales et distinctes

de notre existence commune, ces risques convergent tous vers l'éclatement et le vide. Nous sommes aujourd'hui, aux antipodes des risques de la société industrielle qui convergeaient tous vers l'enfermement institutionnel. Aujourd'hui, les risques convergent tous vers l'enfermement dans l'errance et le vide social. Ajoutez à cela la prolifération des drogues dures, du sida et des conduites à risque, vous avez une configuration à haut risque de rupture social. Et cela ne changera pas demain matin.

Nous devons apprendre à vivre dans un monde où le niveau de risque de rupture sociale est élevé, irrémédiablement.

Croire que les risques de rupture social et leurs conséquences vont disparaître suite à une conjoncture plus favorable, ou grâce aux bienfaits de nos politiques sociales ou de la convergence des deux, c'est se méprendre gravement sur la profondeur et, finalement, la persistance des structures qui génèrent ces risques. Elles prennent racine dans nos aspirations les plus profondes au respect de l'individualité, à la réussite personnelle et à la liberté de penser par nous-mêmes. Nous ne pouvons les abolir sans du même coup renoncer à notre quête d'autonomie. Si cette lecture est juste, comme je le crois, nous devons apprendre à vivre dans un monde où le niveau de risque de rupture sociale est élevé, irrémédiablement. Il nous faut donc mettre en place des *protections* contre ces risques et leurs conséquences. Et le logement social, c'est-à-dire subventionné avec soutien communautaire, n'est qu'un de ces éléments de protection contre les risques de rupture sociale. Essayons maintenant de prendre la distance suffisante pour voir l'ensemble des interventions nécessaires pour faire face adéquatement au problème de l'itinérance et la grande pauvreté.

6- Une approche multidimensionnelle

Solutions durables, réponses aux situations d'urgence sont les deux axes autour desquels doit se déployer d'une façon concertée et cohérente, toutes les dimensions de la lutte contre l'itinérance et la grande pauvreté.

Une des choses que l'expérience et les échanges entre les villes de plusieurs régions nous ont appris, c'est que l'extrême pauvreté exige une approche multidimensionnelle. Nous devons concevoir et mettre en œuvre d'une façon concertée des réponses durables au problème vécu de l'itinérance et la grande pauvreté. C'est dans ce contexte que le logement social trouve sa légitimité stratégique : il permet de sortir de la logique fragmentaire et discontinue des programmes clientèles et d'accéder à une rationalité de solidarité fondée sur les droits humains. Le droit d'avoir un « chez soi » et un milieu de vie propice à l'épanouissement personnel. C'est aussi dans ce contexte des réponses durables qu'il faut situer l'intégration sociale et socioprofessionnelle. Parallèlement aux solutions durables, il nous faut élaborer et mettre en œuvre des réponses aux situations d'urgence sociale. Solutions durables, réponses aux situations d'urgence sont les deux axes autour desquels doit se déployer d'une façon concertée et cohérente, toutes les dimensions de la lutte contre l'itinérance et la grande pauvreté. Malheureusement, la *Stratégie de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale* est boiteuse, à cet égard : il lui manque l'axe de l'urgence sociale. Dans la perspective de la lutte contre l'itinérance et la grande pauvreté, cette lacune est catastrophique.

7- Faire face à l'urgence sociale

L'incapacité de se loger, de se nourrir, de prendre soin de soi, bref, être enfermé dans la nécessité criante du besoin, c'est le lieu commun de l'itinérance et de la

grande pauvreté, ainsi que l'objet de l'urgence sociale. Eviter, voire ignorer cette réalité, c'est passer à côté de la réalité la plus visible et dramatique de l'exclusion. Comment est-ce possible dans une stratégie gouvernementale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion ? Je demeure sans réponse devant cette question.

Certes, il vaut mieux prévenir que guérir, mais on ne peut laisser les gens errer dans la détresse du besoin, parce qu'on croit qu'il est préférable d'agir sur les « vraies causes » de la misère.

L'incapacité de se loger, de se nourrir, de prendre soin de soi, bref, être enfermé dans la nécessité criante du besoin, c'est le lieu commun de l'itinérance et de la grande pauvreté, ainsi que l'objet de l'urgence sociale.

Certains semblent croire que l'itinérance est un problème de même niveau que la santé mentale, la toxicomanie ou le jeu pathologique, une sorte de pathologie sociale, et, à cet égard, qu'elle commande une réponse de même nature : un programme clientèle spécifique. Peut-être ! Ce sera alors un programme bien particulier, car les personnes bloquées dans l'itinérance ont des problématiques multiples qui requièrent déjà la participation de plusieurs services et spécialistes oeuvrant dans des programmes clientèles différents. Les choses se compliquent encore d'avantage lorsque l'on se rend compte que les conditions de vie misérable de ces personnes sont autant la cause que la conséquence des problèmes de santé qu'ils vivent. Par où commencer ? Par les deux. Le problème n'est pas du côté des personnes bloquées dans la grande pauvreté avec leurs problèmes trop compliqués ou trop lourd, mais du côté des approches et des services discontinues, fragmentaires et spécialisées, cloisonnés dans des secteurs. La problématique de l'itinérance et la grande pauvreté requiert une approche globale et solidaire, dans le cadre d'un réseau multidimensionnel capable de répondre aux multiples besoins des personnes les plus vulnérables et démunies, de l'hébergement d'urgence ou logement social, du travail de rue à l'intégration socioprofessionnelle. La vraie question est de savoir comment coiffer tout ça et assurer l'imputabilité, la coordination et la cohérence des actions. Nous reviendrons sur cette question plus loin. Revenons à la problématique de l'urgence sociale.

7.1- La situation des refuges et des hébergements d'urgence

Qu'elle est la situation des refuges et hébergements d'urgence au Québec ? Qui peut le savoir ? Nous ne disposons d'aucune étude ni sur les ressources ni sur les populations qui les fréquentent. Ce que la plupart des gens savent, ils l'apprennent par les médias, lors d'événement souvent dramatique ou de situation de crise. Voici quelques constats que nous avons faits au cours des années.

- La grande majorité des refuges et des hébergements d'urgence se sont développés dans la plupart des villes du Québec à partir des années quatre-vingt ;
- Beaucoup de ces organismes sont issus du milieu religieux, c'est le cas notamment des principaux refuges des villes de Montréal et Québec. Toutefois, les organismes issus du milieu communautaire sont beaucoup plus nombreux et couvrent maintenant la majorité sinon toutes les villes d'importance du Québec. Séparés, voire opposés au début par des traditions et des idéologies différentes, on voit apparaître des rapprochements au niveau des pratiques et des convergences d'intérêts ;

Il faut savoir que ces ressources opèrent dans des conditions de précarité inimaginable dans le contexte des services publiques québécois ; et ils doivent absorber tous les débordements et répondre immédiatement aux situations les plus difficiles et urgentes, avec des ressources souvent dérisoires.

Cette situation est source de problèmes récurrents et bloque le développement de pratique plus cohérente et respectueuse de la dignité des personnes. À plus ou moins long terme, elle nous conduit dans une impasse désastreuse.

On ne reviendra pas en arrière : le niveau de risque de rupture sociale est trop élevé. Nous devons prévoir et assumer des structures de protection sociale contre ces risques, particulièrement pour les individus les plus vulnérables et démunis.

- La plupart de ces ressources sont financés avec des miettes : 10 ou 50 milles dollars pour une ressource d'hébergement de plus de 50 lits. On comprend que les campagnes de financements sont ici essentielles à la survie de l'organisme. Certains organismes communautaires, dont le Centre Le Havre de Trois-Rivières, ont un financement plus adéquat de la Régie Régionale de la Santé et des Services Sociaux. Mais c'est exceptionnel, si on regarde l'ensemble de la réalité du Québec. Et c'est peu de chose, si on considère le niveau, le volume et l'intensité des services dispensés. Et, surtout, si l'on compare avec les normes salariales de la société Québécoise, c'est un scandale. On paie beaucoup mieux les éboueurs que les intervenants sociaux qui, pourtant, doivent avoir des formations académiques au moins collégiales et souvent universitaires. Il faut savoir que ces ressources opèrent dans des conditions de précarité inimaginable dans le contexte des services publics québécois ; et ils doivent absorber tous les débordements et répondre immédiatement aux situations les plus difficiles et urgentes, avec des ressources souvent dérisoires.

Cette situation est source de problèmes récurrents et bloque le développement de pratiques plus cohérentes et respectueuses de la dignité des personnes. À plus ou moins long terme, elle nous conduit dans une impasse désastreuse. Il est évident que la croissance des demandes, particulièrement parvenant du milieu institutionnel lui-même débordé, la détérioration des personnes dans la grande pauvreté, associés aux crises du logement, à la fermeture du marché de l'emploi salarié pour les clientèles plus instables, tout cela, ainsi que l'intolérance grandissante vis-à-vis une misère de plus en plus visible et dérangeante, tout cela va exercer une pression intenable sur les organismes qui assument cette responsabilité sociale.

- La population qui bascule dans la rupture sociale et qui risque de s'enliser dans l'itinérance est croissante depuis les années quatre-vingt. Même si avec une approche cohérente, structurante et bien soutenue il est possible de freiner la détérioration des personnes les plus vulnérables et démunies, de leur permettre de retrouver une sécurité, une stabilité et la capacité de redonner un sens à leur vie, à l'intérieur de la réalité du monde commun ; même si cela est possible, on ne reviendra pas en arrière : le niveau de risque de rupture sociale est trop élevé. Nous devons prévoir et assumer des structures de protection sociale contre ces risques, particulièrement pour les individus les plus vulnérables et démunis.

Il faut savoir que les structures d'accueil de l'errance sont encore largement tributaires et inspirés des modèles de prise en charge du vagabondage élaboré dans le cadre de la société industrielle naissante à la fin du XIXe siècle. Bien sûr, les ressources ont développés des pratiques parallèles pour répondre aux besoins les plus criants et donner un minimum de perspective à leur action de dernier recours. D'autres modèles, mieux adaptés aux réalités et aux valeurs de la société actuelle

sont en émergence un peu partout. Le statut quo n'est plus possible ; ce sont les exigences de la survie qui requiert le développement de nouvelles pratiques. Mais aucun effort n'est fait pour soutenir le développement de ces nouvelles formes de responsabilités sociales en émergence.

Dans une stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, il nous semble inconcevable de faire l'impasse à peu près totale sur la question de l'urgence sociale.

Dans une stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, il nous semble inconcevable de faire l'impasse à peu près totale sur la question de l'urgence sociale. Nous l'avons abordé par le côté le plus visible, celui aussi où les manques et les lacunes nous semblent les plus criants. Mais l'accueil des personnes bloquées dans la grande pauvreté ne se limite pas aux refuges et hébergements d'urgence. Plusieurs centres de jour, soupes populaires et organismes de travail de rue ou de suivi communautaire jouent un rôle essentiel dans l'élaboration et la mise en œuvre de réponses aux situations d'urgence sociale. Mais nous ne pouvons tout couvrir ; nous en avons ni le temps ni les moyens. Quoiqu'il en soit, la question des refuges et des hébergements d'urgence est ici centrale et, il faut bien le reconnaître, celle qu'on évite de poser, en dehors des situations de crise.

8- Soutenir les structures de développement local

On ne peut faire face au problème de l'itinérance et la grande pauvreté, sans soutenir le développement de structure locale capable d'assurer la coordination, la cohérence et le développement des pratiques.

La nécessité de développer une action locale concertée, cohérente et capable de s'adapter rapidement aux changements que requiert un monde socialement plus dangereux, lui-même en changement accéléré, transparaît comme une évidence de la réalité de l'itinérance et la grande pauvreté : on ne peut faire face à un problème comme celui la d'une autre façon. Cela, nous l'avons appris sur le terrain, nous l'avons compris en réfléchissant avec les autres et nous l'avons dessiné en filigrane derrière tout ce que nous avons dit jusqu'ici. Ce qu'il nous faut dire maintenant, c'est qu'il est nécessaire de soutenir ce développement. Et, malheureusement, c'est là la deuxième faiblesse (la première étant la question de l'urgence sociale) de la *Stratégie gouvernementale* et du projet de Loi chargé de lui donner corps : le soutien au développement de structures locales de développement, afin de lutter efficacement contre l'itinérance et la grande pauvreté.

Cette question est cruciale et décisive. Elle est au cœur des problèmes de partenariat, d'intersectorialité, de coordination, d'arrimage et de réseautage. Elle pose le problème de la cohérence du développement, du dynamisme et de la responsabilisation des milieux. Le problème ici, dans le projet de Loi et la *Stratégie* gouvernementale, ce n'est ni le dynamisme, ni l'arrimage ou le réseautage, ni la responsabilisation, mais le soutien nécessaire pour y arriver.

Rien n'est prévu à cet effet ; la *Stratégie* n'est pas conçue pour apporter un tel soutien.

Rien n'est prévu à cet effet ; la *Stratégie* n'est pas conçue pour apporter un tel soutien. La nécessité du partenariat, de l'intersectorialité et du réseautage est bien soulignée, mais ce n'est qu'un vœu pieux. Ce n'est ni dans l'esprit ni dans les modalités du projet de Loi. Rien n'est fait pour soutenir l'émergence de pratiques réellement intersectorielles sur une base locale. C'est comme s'il suffisait de convertir les acteurs sociaux aux principes d'un management nouveau pour que se développent des structures partenariales intersectorielles de développement local.

C'est un peu gros. Les acteurs locaux ont ni les ressources ni la légitimité de mettre en œuvre de telles structures, sans un soutien et un leadership gouvernementale claire.

Il est possible de soutenir le développement des actions concertées et intersectorielles en attachant le financement des projets à l'obligation d'élaboration et de mise en œuvre d'un plan d'action concertée sur une base territoriale. Mais, de l'autre côté, le gouvernement doit renoncer à la planification centrale et à l'établissement des priorités mur à mur pour l'ensemble du Québec. Cela n'empêche pas le gouvernement de se doter d'orientations et de normes nationales, mais crée un espace pour l'émergence de structures locales de développement intersectoriel.

Cela exige une mutation dans les façons de faire encore ancrés dans les mentalités issues de la révolution tranquille. L'État doit renoncer à prendre en charge le développement et la résolution des problèmes, et s'aligner dans un rôle de soutien de la capacité des milieux à s'organiser et à résoudre les problèmes par eux-mêmes, lorsqu'ils en ont les moyens. Ce changement passe nécessairement par une transformation radicale dans les modalités de financement des réponses et des structures sur les territoires. Bien que ce ne soit pas le seul, le problème de la lutte contre l'itinérance et la grande pauvreté pose cette question d'une manière éclatante d'évidences et, en même temps, fourni un cadre pour explorer et expérimenter les modalités et les difficultés que peut représenter une approche gouvernementale cohérente avec les principes du développement des communautés sur une base locale. La clé de ce changement réside dans les modalités de financement des projets. Elles doivent être associées à des priorités identifiées dans le cadre d'un plan d'action élaboré par les acteurs locaux concernés. À cet égard, le programme d'Initiative de Partenariats à l'Action Communautaire est un exemple à suivre.

Mais, un changement à ce niveau ne peut venir que d'une volonté gouvernementale. On ne la voit pas dans les documents proposés.

La clé de ce changement réside dans les modalités de financement des projets. Elles doivent être associées à des priorités identifiées dans le cadre d'un plan d'action élaboré par les acteurs locaux concernés.

Michel Simard,

Directeur général, Centre Le Havre de Trois-Rivières, inc.

Président de la Corporation Parapluie en Urgence Sociale de Trois-Rivières, inc.

Président du Réseau solidarité Itinérance du Québec, inc.

Les propositions

1. Que la nécessité de la lutte contre le développement de l'itinérance et la grande pauvreté, particulièrement dans les centres urbains, soit spécifiquement reconnue à l'intérieur de la *Stratégie gouvernementale* ;
2. Que l'entente cadre entre les gouvernements du Canada et du Québec concernant l'Initiative de Partenariats en Action Communautaire (IPAC), visant à prévenir le développement de l'itinérance soit intégrée dans le Plan d'action de lutte contre la pauvreté ;
3. Qu'un des membres du *Comité consultatif* soit choisi en fonction de sa capacité de représenter d'une façon constructive la réalité de l'itinérance et la grande pauvreté au Québec.
4. Que l'*Observatoire de la pauvreté et l'exclusion sociale* intègre la question de l'itinérance et la grande pauvreté dans ses préoccupations.
 - ✓ Qu'il assume un leadership dans le développement d'outils de mesure de la grande pauvreté au Québec ;
 - ✓ Qu'à cet égard, un comité national soit formé, afin d'identifier les priorités de recherche et les modèles d'enquête permettant un suivi de la lutte contre la grande pauvreté dans les grands centres urbains ;
 - ✓ Qu'un cadre partenarial favorise les échanges et la concertation entre le Secrétariat National des Sans Abri, rattaché au gouvernement fédéral, et l'*Observatoire* ;
 - ✓ Qu'une attention particulière soit portée sur la situation des refuges et des hébergements d'urgence au Québec. Qu'à cet égard, l'*Observatoire* produise une étude diagnostique sur la situation et propose des pistes de solution, afin de prévenir la détérioration des conditions de vie des personnes qui doivent utiliser ces ressources.